

# **LA FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA**

## **Historique**

Ils sont près d'un million au pays à se parler, à s'écouter, à s'entendre, à échanger en français dans neuf provinces et deux territoires. Ils luttent également avec conviction et ardeur pour conserver leur identité culturelle et trouver leur place au soleil.

Fondée en 1975, la Fédération des francophones hors Québec est devenue en juin 1991 la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA du Canada). Cet organisme a travaillé au cours des ans à faire reconnaître au niveau national l'existence des communautés francophones et acadienne du Canada en exposant l'ensemble de leurs besoins, de leurs préoccupations et de leurs droits.

De plus, la Fédération s'est attaquée de front à l'intensification des échanges entre le gouvernement du Québec, les organismes québécois et les porte-parole des groupes francophones et acadiens avec l'ouverture en janvier 1988 d'un bureau politique au Québec.

## **Rôle**

Porte-parole privilégié auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec sur les questions relatives aux communautés francophones et acadienne du Canada, la FCFA du Canada a pour rôle essentiel de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des communautés francophones et acadienne qu'elle représente et de véhiculer auprès des autorités politiques les revendications de ces groupes. Donc, son action est avant tout politique.

La FCFA du Canada agit aussi en concertation avec les associations nationales à mission sectorielle en ajoutant à sa réflexion politique les compétences de ces organismes.

Nous revendiquons des services en français dans les domaines socioculturels, juridiques, législatifs, des communications et de l'éducation.

Notre action est légitimée par un contexte social et historique, mais aussi par un encadrement législatif, la Loi sur les langues officielles, qui établit que le français et l'anglais sont les deux langues de ce pays, ainsi qu'un encadrement constitutionnel par le biais de la Charte canadienne des droits et libertés.

Même si en théorie, ces lois assurent des droits aux communautés francophones et acadienne, en pratique, il faut constamment revendiquer pour que les principes énoncés soient effectivement mis en oeuvre.

## **Composition**

Chacune des provinces et territoires compte une association autonome de francophones et ces associations sont membres de la FCFA du Canada. Quatre associations nationales à vocation sectorielle sont aussi membres de la Fédération. Le nombre total de membres est de quinze.

L'Assemblée générale annuelle est l'autorité suprême de la Fédération qui détermine les principes directeurs, les priorités, les orientations et les statuts de l'organisme.

La FCFA du Canada est structurée de la façon suivante : sous l'Assemblée générale annuelle, on retrouve le Conseil national des présidentes et présidents, auquel chaque association membre est représentée. Un Bureau de direction est élu par l'Assemblée générale annuelle. Composé de cinq personnes (présidence, 1<sup>e</sup> vice-présidence, 2<sup>e</sup> vice-présidence, secrétaire, administratrice ou administrateur), il voit aux affaires courantes de la Fédération. De plus, les directrices et directeurs généraux des 15 associations membres se réunissent sur une base régulière pour faire part de leurs dossiers.

## **Mandat**

La Fédération est un organisme de revendication politique, de recherche et analyse ainsi que de services auprès de ses membres.

La Fédération vise une stratégie d'intervention globale, tant du côté des gouvernements que des communautés francophones.

La Fédération vise, de concert avec ses membres, à atteindre l'ensemble des domaines affectant la vie en société, c'est-à-dire les infrastructures essentielles au développement qui relèvent de façon générale des gouvernements provinciaux et territoriaux, mais également sur une base nationale.

C'est ainsi que la Fédération s'est impliquée dans divers secteurs dont les principaux sont les suivants : la Constitution, la Loi sur les langues officielles, l'éducation, la culture et les communications, l'alphabétisation, le pluralisme, le développement institutionnel, le troisième âge et la francophonie internationale.

De plus, la Fédération offre à ses associations membres une gamme de services de formation, d'information, d'administration, d'animation, de recherche et analyse et de consultation juridique.

La Fédération compte également un centre de ressources documentaires ainsi qu'une importante banque informatique de données touchant de nombreuses sphères d'activités des communautés francophones et acadienne du Canada.